DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMISSION PERMANENTE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20210208-lmc100000021676-DE

Séance du lundi 8 février 2021

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 09/02/2021 Réception Préfet : 09/02/2021 Publication RAAD : 09/02/2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/02/08-3/07

OBJET: RD 39 – Aménagement de deux arrêts de bus sur la Commune de Boissise-la-Bertrand – Convention entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, la Commune et le Département.

En accord avec le Département et la Commune de Boissise-la-Bertrand, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine procède à la mise aux normes de deux arrêts de bus « le Larré A » et « Base de loisirs » situés le long de la RD 39 sur la Commune de Boissise-la-Bertrand. Le Département autorise la réalisation des travaux. La commune a accepté de participer à l'entretien des arrêts. Une convention entre le Département, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Commune de Boissise-la-Bertrand définit les modalités de réalisation, de financement et d'entretien ultérieur de cet aménagement.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 1,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention dont le projet figure en annexe de la délibération, à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Commune de Boissise-la-Bertrand, définissant les obligations respectives des parties en ce qui concerne les travaux de mise aux normes de deux arrêts de bus « Le Larré A » et « Base de loisirs » sur la RD 39, leur réalisation et leur financement ainsi que les modalités d'entretien.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ladite convention au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44):

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Laurence PICARD qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX

Mme Valérie POTTIEZ-ĤUSSON

M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

M. Jérôme TISSERAND

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Franck VERNIN

M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX

Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0):

Se sont ABSTENUS (0):

Ont été ABSENTS (2):

M. Pierre BACQUÉ M. Bernard CORNEILLE

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne